

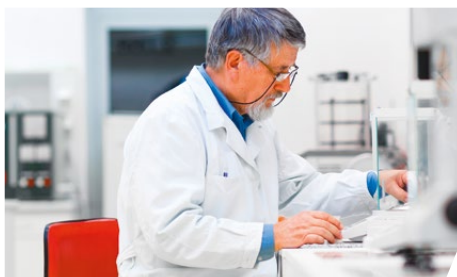


Laurette
Fugain

l'association qui lutte
contre les leucémies

GUIDE DU BÉNÉVOLE

COMMENT INITIER UN PARTENARIAT AVEC UNE ENTREPRISE POUR LAURETTE FUGAIN



SOUTENIR

la recherche médicale
pédiatrique et adulte
sur les leucémies



MOBILISER

autour des Dons de Vie
(sang, plaquettes
et moelle osseuse)



AIDER

les patients
et les familles



EN BREF

- **Le partenariat est à chercher autour de soi**, dans son entreprise ou dans son entourage.
- Une fois les opportunités identifiées au sein d'une entreprise, il faut envisager avec elle **la forme de partenariat idéale** (mécénat, parrainage, communication, formation aux Dons de Vie, etc.).
- **Vous, bénévole, êtes incontournable pour initier cette relation avec l'entreprise et permettez des échanges facilités sur le long terme**, grâce à une connaissance souvent approfondie des entreprises que vous sollicitez.

LES ENTREPRISES, PARTENAIRES CLÉS DE L'ASSOCIATION

Laurette Fugain ne fait que rarement appel à la générosité du public sur ses événements de terrain (stand d'information, interventions, projets sportifs etc.).

Sa politique est de réaliser un maximum de ses actions avec du gracieux, afin d'orienter le plus possible de **dons spontanés de particuliers** (adhérents ou non), mécènes, testateurs, fondations, etc., **vers le financement de la recherche médicale**.

Dans ce cadre, la collecte de fonds auprès des entreprises est essentielle pour développer son activité et multiplier les possibilités offertes aux bénévoles de concrétiser leur engagement.

Le soutien d'une entreprise peut prendre alors plusieurs formes :

- matériel
- financier
- de compétence...



LES BÉNÉVOLES, PIVOTS DES PARTENARIATS ENTREPRISES

Votre rôle est primordial pour initier de nouveaux partenariats avec une entreprise.

Les 5 étapes majeures :

1 - Rechercher autour de soi

- **Pensez à votre entreprise mais aussi à celles de vos proches et de votre entourage.**
- **Vérifiez que ce n'est pas déjà un partenaire de l'association** (cf. liste sur le dossier de presse téléchargeable en ligne sur le site internet de l'association).
- **Identifiez les moyens** pour l'entreprise d'aider Laurette Fugain.

EXEMPLES DE SOUTIENS INTERNES :

- comité d'entreprise
- fondation d'entreprise
- concours
- prix
- bourse
- événement majeur rassemblant un grand nombre de collaborateurs (pour une intervention par exemple)
- association de salariés ou groupe actif (ex. : équipe de course à pied)
- programme interne de mécénat de compétence
- journée de solidarité...



2 - Identifier le contact approprié

Votre objectif sera ensuite d'identifier dans l'entreprise qui décide d'un éventuel partenariat.

Le succès dépend de cette étape. Cela passe par un travail de recherche et de prise de contact en interne que vous seul(e) pouvez faire. **Vous devez à ce stade l'atout capital de l'association. S'il y a plusieurs possibilités,** estimez le potentiel de chacune et **faites alors appel** à Delphine Hoffmann pour évaluer les priorités :
Delphine Hoffmann • Responsable Développement et Partenariats • delphinehoffman@laurettefugain.org

3 - Susciter l'intérêt

À cette étape, l'objectif est davantage de susciter l'envie de rencontrer un représentant de Laurette Fugain que d'obtenir un engagement de partenariat (les différentes possibilités de soutiens doivent au préalable être évaluées).

QUELQUES CONSEILS :

- **Privilégiez les contacts informels** de personne à personne (plutôt que les emails).
- **Prenez votre temps et persévérez** : l'adhésion à la démarche n'est pas forcément immédiate chez le décideur. Laissez-lui le temps de considérer votre demande tout en l'accompagnant dans sa réflexion.
- **Accompagnez-vous des documents qui pourraient être utiles** (dossier de presse de l'association, présentation d'un projet, de réalisations...) et présentez éventuellement quelques idées de partenariats.

N'hésitez pas à contacter Ronan ou Delphine afin de connaître les arguments à avancer :

- sérieux de l'association
- agréments ministériels
- expériences similaires menées avec succès
- contreparties possibles ; exemple : présence sur les supports de communication de l'association (article sur le site internet ou dans la lettre d'information, message Facebook, vêtement ou banderole avec son logo, etc.).

Dans la majorité des cas, l'entreprise qui signe un partenariat attend des contreparties, souvent en termes d'image auprès des salariés, clients, fournisseurs et/ou actionnaires. Elle est également souvent plus encline à financer un projet ponctuel que des besoins structurels.

4 - Mettre en contact l'association

Lorsque le décisionnaire a donné de manière informelle son accord pour une prise de contact avec l'association, vous pouvez informer Laurette Fugain des informations récoltées :

- quel soutien possible
- démarches et formulaires
- coordonnées du ou des contacts sensibilisés, etc.

5 - Fidéliser

Une relation tissée avec une entreprise est précieuse et s'entretient. Si les permanents de l'association s'assurent d'un suivi régulier et proactif, votre investissement dans la durée est complémentaire et apporte une efficacité supplémentaire à la démarche.

En coordination avec votre référent parmi les permanents, vous pouvez :

- Informer les contacts internes sur les avancées et résultats du partenariat, faites-leur suivre les communications de l'association sur le sujet (lettre d'information, messages internet...).
- À noter : une entreprise préfère que les partenariats soient relayés dans les médias par l'association. Dans ce cas, l'information est jugée plus crédible et intéressante que si l'entreprise fait elle-même la promotion de ses actions sociales.
- N'hésitez pas également à relayer le succès du partenariat auprès des parties prenantes dans l'entreprise : un message enthousiaste d'un collègue, un retour positif d'un client ou d'un fournisseur... sont à faire suivre.
- Profitez du suivi pour proposer éventuellement le renouvellement du projet ou suggérer de nouvelles pistes de partenariat.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE PARTENARIATS ENTREPRISE

1 - Le mécénat

Le mécénat est un don qui n'appelle pas de contrepartie pour l'entreprise.

Le don ne peut pas donner lieu à des retombées publicitaires de la valeur du don ou supérieures, mais des retombées médiatiques mesurées sont autorisées (l'association peut communiquer sur le don auprès de ses adhérents, bénévoles...).

Le don peut prendre 3 formes :

- Soutien financier
- Don en nature (matériel)
- Mécénat de compétence (ou prestation de service).

Ce don ouvre droit pour l'entreprise à un reçu fiscal afin d'en déduire 60 % du montant de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 % de son chiffre d'affaires.

2 - Le parrainage

Le parrainage est un don qui apporte un bénéfice direct et conséquent à l'entreprise.

- Vente de produits-partage (Rose Laurette par Jardiland, etc.
- Le logo et l'image de l'association étant associés à un produit vendu par l'entreprise avec reversement à l'association.

Ce don n'ouvre pas droit à un reçu fiscal de Laurette Fugain car il est associé fiscalement à une opération commerciale.

À noter : en revanche, l'entreprise peut comptabiliser le don en charge de publicité pour réduire son bénéfice imposable et donc indirectement son impôt.

3 - La formation aux dons de Vie

L'entreprise peut solliciter Laurette Fugain pour qu'elle mette en oeuvre dans ses locaux :

- Un stand d'information, en s'associant à un événement rythmant la vie de l'entreprise (venue d'un camion de l'EFS, journée solidarité, séminaire...)
- Une intervention devant les collaborateurs rassemblés pour l'occasion, avec films et échanges informels.



4 - Relayer la communication de Laurette Fugain / participer à ses temps forts

L'entreprise peut soutenir les temps forts de l'association en relayant les messages

- d'information
- d'appel à dons auprès de ses salariés, clients et fournisseurs, actionnaires, ou encore appeler à participer aux événements (Course des Héros, Marathon, etc.).

Cela peut constituer un bon moyen de faire connaître l'association, son fonctionnement, sa culture et son état d'esprit, avant de s'engager sur des partenariats à plus long terme.



5 - La Journée de Solidarité

Les entreprises sollicitent de plus en plus les associations pour leurs Journées Solidaires annuelles au cours desquelles elles mobilisent tout ou partie de leurs collaborateurs dans des actions visant notamment à renforcer la cohésion du groupe.

Pour répondre à cette demande croissante, Laurette Fugain propose un panel de missions courtes (en général une journée ou moins) permettant aux collaborateurs de découvrir l'association et les dons de vie, et de s'engager sur des missions courtes et concrètes.

QUELQUES IDÉES POUR CE TYPE DE JOURNÉE :

- **Journée Découverte des Dons de Vie**, pour sensibiliser les collaborateurs aux dons de vie, leur permettre d'identifier les idées reçues et leur donner envie de passer à l'acte et d'être ambassadeurs
- **Journée Collecte de Fonds • Projet à l'Hôpital**
Organiser une action pour collecter des fonds, affectés au projet de votre choix dans notre liste.
- **Journée Collecte d'Objets pour les Patients**
Organiser auprès des collaborateurs une collecte d'objets neufs ou en excellent état apportant du confort dans les services hospitaliers (ex : jeux vidéos / DVD / loisirs créatifs / consoles de jeux) et venir déposer les fruits de la collecte dans le service hospitalier concerné.
- **Journée Soutien Logistique**
- **Ateliers Spécifiques** (Maquillage, Chapeaux, Perruques, etc.)
En organisant dans les services qui le souhaitent des ateliers maquillage et en faisant don de produits pour les patients.
- **Participer aux Journées Nationales Contre la Leucémie**
- **Participer à des ateliers de brainstorming** pour trouver des solutions à des projets de LF
- **Mettre en place une collecte de bouchons** auprès des collaborateurs (écologique et solidaire !)



6. Favoriser les dons de vie dans l'entreprise

L'entreprise peut mettre en place, en coordination avec l'Etablissement Français du Sang (EFS), la venue d'un camion sur le site, donnant la possibilité aux collaborateurs de donner leur sang plus facilement.

Une autre étape importante est la mise en place du non-décompte horaire du temps mis par les salariés pour aller donner leur sang/plaquettes/plasma dans le centre de l'EFS le plus proche de l'entreprise, ceci afin que les salariés ne soient pas pénalisés financièrement lorsqu'ils vont faire un don de vie

“

Il est difficilement acceptable de voir mourir un être humain parce que d'autres n'ont pas su qu'ils pouvaient le sauver. Pour que les malades ne soient plus jamais confrontés à l'insuffisance de ces Dons de Vie, rejoignez-nous !

”

Stéphanie Fugain

Contacts :

Ronan Jaffré

Responsable Bénévoles
ronanjaffre@laurettefugain.org

Delphine Hoffmann

Responsable Développement et Partenariats
delphinehoffman@laurettefugain.org



Rejoignez-nous sur



#jesauveunevie

Association Laurette Fugain
Lot n° 1674 - 101 rue de Sèvres
75279 Paris cedex 06